



TRACT INFO : NEGO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Une 1^{ère} séance de négociation entre le Direction et les Organisations Syndicales s'est tenue le 4 février. L'objectif était de nous présenter les différents thèmes de négociation : Organisation du télétravail, temps de travail et partage des bénéfices.

Sur le Télétravail :

L'objectif de la Direction est d'assouplir l'organisation du télétravail en préservant un lien social et un collectif de travail. La Direction propose l'organisation suivante pour les salariés éligibles :

- 3 jours maximums de télétravail à son domicile ou sur un site TDF proche de son domicile.
- 2 jours minimum de travail sur son site de rattachement.

La Direction souhaite aussi inciter tous les salariés éligibles à faire au moins 1 journée de télétravail par semaine.

Pour la CFDT, nous sommes plutôt favorables à une organisation plus souple mais l'incitation d'une journée de télétravail nous amène à une réflexion avant de se prononcer favorablement. Il reste aussi à discuter des mesures d'indemnités et d'accompagnements (grand écran, fauteuil...) pour le télétravail.

Sur le temps de travail :

L'objectif de la Direction est d'assurer la compétitivité et la durabilité de l'outil industriel TDF en réalisant les ajustements nécessaires et ciblés pour améliorer la disponibilité des équipes.

Salariés aux horaires collectifs :

- **Maintien du régime actuel 39H/23RTT**, régime pour les nouveaux embauchés à 37H/12RTT.

Techniciens :

- **Maintien du régime actuel 39H/23RTT**, régime pour les nouveaux embauchés à 37H/12RTT.
- Négociation du décompte d'une partie du temps de trajet (matin et soir).

Pour la CFDT, il est important que la Direction de son côté améliore la planification de l'activité et ses outils (Maximo, Agape, fichier Excel, etc...) pour éviter des temps de trajet importants et inutiles.

Exploitation PTC :

- L'organisation des PTC serait maintenue avec 8 ETP
- Négociation d'une boîte à outil pour l'organisation des PTC selon l'activité du pupitre avec soit :
 - une organisation à 8 ETP en PTC comme actuellement.
 - une organisation à 7 ETP en PTC et 1 ETP aux horaires collectifs. L'objectif est de renforcer la présence en journée pour faire diminuer la charge de travail la nuit.

La CFDT a rappelé en séance que nous avons demandé lors de la présentation en CSE que la réorganisation se fasse en fonction de la finalisation des nouveaux outils SI. Actuellement cette réorganisation ne semble pas amener les améliorations tant vantées.

CEREX : Maintien du régime actuel.

Cadres au forfait : **Passage à ce régime (base 210 jours/ 12 RTT) sur la base du volontariat** selon une liste de postes éligibles.

Sur la négociation du temps de travail, la Direction n'a pas l'intention de modifier les autres mesures en vigueur comme les majorations et les différents montants dans les accords en vigueur sur l'ARTT ce qui n'empêchera pas la CFDT de faire des propositions.

Partage des bénéfices :

Pour rappel la répartition de la réserve de participation (RSP) est actuellement la suivante :

- 45% en fonction de la durée de présence et 55% proportionnellement au salaire.

La Direction propose **de faire évoluer cette répartition à 100% en fonction du temps de présence pour garantir un partage égalitaire** de la participation entre tous les collaborateurs.

La CFDT fera des propositions lors de la prochaine réunion programmée le 11 février.

CFDT